

PURCHASE ORDER TERMS AND CONDITIONS

1. Definitions

- 1.1. "Applicable Laws" means all statutes, laws, rules, orders and regulations, including without limitation, the Modern Slavery Act, in effect from time to time and made by governments, governmental boards or agencies having relevant jurisdiction.
- 1.2. "Contract Documents" means these terms and conditions and the attached Purchase Order along with any Work, plans, drawings or specifications referred to therein or attached as schedules thereto or any other document to which these terms and conditions are incorporated by reference.
- 1.3. "Damages" means claims, demands, losses, costs (including but not limited to legal fees), damages, actions, suits or proceedings.
- 1.4. "Delivery Date" means the delivery date agreed to in the Purchase Order.
- 1.5. "Destination" means the final destination for the Work agreed to in the Purchase Order.
- 1.6. "Goods" means any and all goods, materials, supplies, equipment, methods, processes, designs, information, and any other items or things (whether tangible or intangible) provided by the Supplier to Dexterra.
- 1.7. "Dexterra" means Dexterra Group Inc. and its affiliates as identified on the Purchase Order.
- 1.8. "Indemnified Parties" means Dexterra and its respective directors, officers, employees, parents and subsidiaries of any tier, representatives, agents, successors and assigns.
- 1.9. "Installation" means the assembly, final placement, and/or construction of the Work at the Destination.
- 1.10. "Party" means a party to the Purchase Order.
- 1.11. "Policies" has the meaning set out in section 11.
- 1.12. "Purchase Order" means any agreement, work order/authorization, purchase order or other requisition document, whether verbal or written, electronic or paper in respect of any Work requested by Dexterra and accepted by the Supplier.
- 1.13. "Services" means any and all services the Supplier performs for Dexterra.
- 1.14. "Site" means wherever the Supplier conducts Work at the Destination.
- 1.15. "Supplier" means the party whom Dexterra has requested provide the Work.
- 1.16. "Work" means the Goods and/or Services set out in the Purchase Order.

2. Acceptance.

- 2.1. These Purchase Order Terms and Conditions form part of any Purchase Order in respect of any Work requested by Dexterra and accepted by the Supplier. The Supplier's written acceptance of the Contract Documents, its electronic acceptance through any online vendor management system, the shipment of any Goods or performance of any Services shall constitute acceptance by the Supplier of the Contract Documents.
- 2.2. If Dexterra and the Supplier have entered into a master goods and services agreement or any other form of agreement in writing which applies to the Work ("**Other Agreement**") then the terms of such Other Agreement shall take priority over these Purchase Order Terms and Conditions. Otherwise, the Contract Documents constitute the entire agreement between Dexterra and the Supplier with respect to the provision of the Work and supersedes all prior communications and agreements (whether oral or written). For greater certainty and notwithstanding any other term herein, any terms and conditions stated in any invoice, acknowledgement, work ticket or other communication issued by the Supplier in connection with the Contract Documents shall not apply whatsoever except for record and accounting purposes and in such case only to the extent that such terms do not conflict with the terms of the Contract Documents. These Purchase Order Terms and Conditions shall govern in the event of any conflict with the terms or conditions of any other document forming part of the Contract Documents.

3. Price and Payment.

- 3.1. All prices are quoted in Canadian Dollars, unless otherwise stated. Provided the obligations of the Supplier under the Contract Documents have been satisfied, all payments will be made within 45 days after receipt of invoice unless otherwise stated. The Supplier warrants that the prices set forth in the Contract Documents are complete and that no additional charges of any type, including but not limited to, shipping, packaging, labeling, custom duties, taxes, storage, insurance, boxing and crating will be added without Dexterra's prior written consent. Unless otherwise specified, all prices will be FOB the destination specified by Dexterra.
- 3.2. Any indebtedness of the Supplier to Dexterra under the Contract Documents or any other agreements may, at Dexterra's option, be credited against the indebtedness of Dexterra under the Contract Documents.

4. **Covenants, Representations and Warranties.** The Supplier covenants to perform the Services in a competent and professional manner and to a standard of care, skill and diligence maintained by persons providing similar services. The Supplier acknowledges that it may be required to proceed with its Work simultaneously with others and agrees to cooperate with all others with a view to obtaining maximum efficiency and orderly and timely performance of the Services. The Supplier warrants that it has and will maintain an adequate quality control system with respect to the production, manufacturing, supply and delivery of the Work and that it creates and maintains adequate quality control reports, certificates, affidavits, and other such records in relation thereto. The Supplier agrees that, upon request and at no additional charge, it will promptly furnish authenticated copies thereof, as well as applicable certificates of conformance and/or compliance and subcontractor and Supplier warranty certificates, as applicable, all in a form acceptable to Dexterra. The Supplier shall promptly repair or replace (at Dexterra's sole discretion) any defects in material or workmanship which arise within a period of one (1) year from the Delivery Date. Additional warranties as set out in any Schedules to these Purchase Order Terms and Conditions shall apply. If the Supplier should, in the opinion of Dexterra, neglect to repair or replace such defects in a timely fashion, Dexterra may, at its own option, cause such defective Work to be replaced or make good such deficiencies and charge the cost thereof to the Supplier.
5. **Shipment, Delivery and Acceptance.** Unless otherwise agreed to, the Supplier will arrange and pay for the delivery to the Destination and ensure the Work arrives at the Destination on or prior to the Delivery Date. The Supplier agrees that Dexterra shall have the right to have the Work inspected, tested and/or audited, as the context requires, either before shipping or within a reasonable time after delivery. If conducted prior to shipping, such inspection, test and/or audit shall be performed by Dexterra or its agent during normal business hours, upon reasonable notice and at no additional cost to Dexterra. The Supplier shall provide all necessary assistance and the facilities reasonably required to perform such inspection. Upon completion of the inspection, Dexterra may give the Supplier notice of rejection or revocation of acceptance, as the context requires, notwithstanding any payment, passage of title, approval or prior test or inspection conducted by a person other than Dexterra or its agent. Under such circumstances, Dexterra will have the right, in addition to any other rights and remedies it may have, in its sole discretion: (1) to return any and /or all non-conforming Work to the Supplier for replacement, reimbursement, credit, or repair; (2) to require the Supplier to rework, repair, and / or replace the defective Work with all costs associated therewith to be charged to and be paid by the Supplier; or (3) to hold any or all non-conforming products and/or materials, at the Supplier's risk and expense, until they can be repaired, replaced or disposed of in accordance with Dexterra's instruction. Neither the inspection, testing, nor auditing of the Work, nor the failure to do so, shall constitute acceptance of the Work, relieve the Supplier from any obligation under the Contract Documents or limit, revoke or waive any right or remedy of Dexterra with respect to the Supplier's performance hereunder.
6. **Import/Export Compliance.** Transferable credits or benefits associated with the Work, including trade credits, export credits, or rights to the refund of duties, taxes, or fees, belong to Dexterra unless prohibited by Applicable Laws. The Supplier will provide Dexterra with all information and records relating to the Work necessary for Dexterra to: (1) receive such benefits, credits, and rights; (2) fulfill any customs obligations, origin of making or labeling requirements and certification or local content reporting requirements; (3) claim preferential duty treatment under applicable trade preference regimes; and (4) participate in any duty deferral or free trade zone programs of the country of import. The Supplier will be responsible for strict compliance with all legal, regulatory and administrative requirements associated with any importation or exportation of the Work, including obtaining any required licenses or approvals and, unless otherwise agreed to between the Parties elsewhere in the Contract Documents, the payment of all associated fees, duties and taxes not included in the Purchase Order or attached Schedules.
7. **Excise Tax and Custom Duty Remission.** Upon request of Dexterra, the Supplier shall furnish to Dexterra any customs duty and excise tax remission claims available to the Supplier in connection with the export by Dexterra of any products imported by the Supplier and provided to Dexterra under the Contract Documents, or incorporating, or manufactured by Dexterra from, such products. Without limitation, the Supplier will (i) provide all information with respect to such imported products necessary to complete any such customs duty and excise tax remission claims by Dexterra, including Canada Revenue Agency entry numbers, dates of entry, quantities and description of goods, custom values, and rates and amounts of custom duties and excise tax paid by the Supplier, and (ii) execute applicable certificates of delivery and other documents as necessary in connection with Dexterra's remission claims.
8. **Other Taxes and Fees.** The Supplier shall pay all income taxes, sales, goods and services taxes and other taxes, charges and contributions, license fees or other fees now or hereafter imposed on the Work or on any materials, service, work or product furnished under or in connection with the Contract Documents or upon the compensation paid by the Supplier to its employees. The Supplier agrees to indemnify and hold harmless Dexterra and its directors, officers and employees against any Damages suffered by Dexterra or its directors,

officers and employees by reason of the Supplier's failure to comply with this section.

9. **Liens.** The Supplier agrees to keep the Site and Dexterra's assets and property free from all liens arising out of or related to its provision of Work and, if the Supplier fails to do so Dexterra may make such payments on the Supplier's behalf as are necessary to release the location, assets or other property from the lien. The amount of any payment made by Dexterra under this paragraph shall be a debt due and payable by the Supplier to Dexterra, and Dexterra may deduct an amount equal to the debt from any payment that may be or become due and owing by Dexterra to the Supplier under the Contract Documents.
10. **Site Clean-Up.** The Supplier shall maintain a clean Site and will be responsible for clean-up and removal of any of the Supplier's equipment, materials, garbage or tools.
11. **Policies and Applicable Laws.** The Supplier shall comply, and shall ensure that its personnel and subcontractors comply with all applicable Policies, procedures, and guidelines set forth by Dexterra, as amended from time to time, relating to matters of conduct and ethics, health, safety, and the environment, drug and alcohol, respectful workplace, workplace violence and IT acceptable use ("**Policies**"), accessible at Dexterra's website <https://dexterra.com> and also available from Dexterra upon request. The Supplier, by its acceptance of the Contract Documents and commencement of the Work, confirms it has been given a copy of or access to Dexterra's Policies and guidelines which are applicable to the performance of the Contract Documents and the Work.
12. **Indemnity of Dexterra.** The Supplier will indemnify, defend and hold harmless the Indemnified Parties from and against any and all Damages involving the following: (i) Any actual or alleged infringements of any patent, trademark, copyright or other intellectual property or proprietary right in connection with the Work; (ii) Injury or death to any person or damage to or destruction of any property (including loss of use thereof), or any other damage or loss by whomsoever suffered resulting from or arising out of or in connection with the Work, except to the extent of the gross negligence of any one or more of the Indemnified Parties; (iii) Any failure by the Supplier to comply with the requirements of the Contract Documents. The foregoing obligations of the Supplier will not be affected or limited in any way by any insurance required under the Contract Documents.
13. **Infringement.** The Supplier warrants that all concepts, designs, and information provided to Dexterra will not infringe any trade secret, trademark, copyright, patent, confidential knowledge, moral rights, or other intellectual property rights of a thirdparty.
14. **Ownership of Intellectual Property.** Any and all designs, ideas, models, processes and materials that are made or developed in conjunction with the Work shall remain or become the property of Dexterra.
15. **Rental Equipment.** To the extent the Work requires the type of rental equipment available from Dexterra, the Supplier agrees to procure such rental equipment from Dexterra.
16. **Prime Contract.** With respect to the contract between Dexterra and the Owner ("**Prime Contract**"), the Supplier assumes all obligations that Dexterra assumes with respect to the Owner regarding the Work. Notwithstanding the foregoing, the payment and dispute resolution provisions contained in the Prime Contract are specifically excluded from the Contract Documents. Dexterra shall have the benefit of all rights, redress and remedies against the Supplier that the Owner has against Dexterra under the Prime Contract. The Prime Contract is available upon request. Your acceptance of the Contract Documents operates as a deemed acceptance of the terms of the Prime Contract. Where any deviation and/or discrepancy exists in the wording between the Prime Contract and the Contract Documents, the Prime Contract shall supersede.
17. **Liquidated Damages.** The Supplier will be responsible for any liquidated damages required to be paid by Dexterra in the Prime Contract attributable to the Supplier's failure to commence and complete the Work in accordance with the Contract Documents.
18. **Insurance.** The Supplier shall, at its own expense, obtain and maintain during the term of the Purchase Order:
 - 18.1. Commercial general liability insurance of not less than five million (\$5,000,000.00) dollars per occurrence covering bodily injury, death and property damage, including products and completed operations liability, blanket contractual liability, personal injury liability and broad form property damage coverage, as applicable; and
 - 18.2. Business automobile coverage with a limit of not less than two million (\$2,000,000.00) dollars per accident. Coverage shall include any auto (whether owned, non-owned, or hired);

which insurance shall include Dexterra as an additional insured and provide a waiver of subrogation in the Dexterra's favour. This insurance shall be primary for all purposes, without right of contribution from any other insurance available to Dexterra, and shall contain cross liability coverage via a separation of insureds clause.

19. **Supplier and Supplier's Personnel**

- 19.1. **Competency.** The Supplier shall ensure that all persons who perform the Services are competent to perform them, meet all professional qualifications, and are properly trained, instructed and supervised at the level required to perform the Services and to the standard of care as outlined in section 4 above.
- 19.2. **Independent Contractor.** The Supplier will at all times be an independent contractor and none of the Supplier, its employees or approved sub-contractors (if any) shall be considered to be employees, servants or agents of Dexterra.
- 19.3. **Statutory Rights and Employee Benefits.** Unless stated expressly in this Agreement, Dexterra will not have any obligation whatsoever to compensate the Supplier or Supplier's employees for statutory holidays, vacation, sickness, accident or disability (whether or not resulting from performance of the Services), termination, retirement, pension or other benefits relating to expiration or termination of the Contract Documents, or any other benefits accorded by Dexterra to any of its employees.
- 19.4. **Employment Tax and Contributions.** The Supplier will observe and comply with all applicable rules, laws, ordinances, codes and regulations relating to the performance of the Services and delivery of the deliverables, including in respect of the Supplier's employees, all employment related laws and regulations. The Supplier agrees to remit and will be responsible for all withholding taxes, income taxes, Canada Pension Plan contributions, Employment Insurance deductions, Workers Compensation assessments and penalties, taxes and any other deductions required by applicable provincial or federal statutes for the Supplier and any of its employees. Further the Supplier is solely responsible for and will file all returns required under all applicable federal and provincial statutes, including but not limited to the Income Tax Act, the Canada Pension Plan Act and the Employment Insurance Act.
20. **Assignment and Subcontracting.** The Supplier may not assign or subcontract its obligations under these Terms and Conditions without Dexterra Group's prior written consent, which consent may be unreasonably withheld in Dexterra's sole discretion. The Supplier shall ensure that its agreement with any other Supplier requires compliance with these terms and conditions.
21. **Worker's Compensation.** The Supplier shall comply with Worker's Compensation legislation applicable at the site(s) at which the Work shall be performed, and shall furnish evidence of such compliance, including provision of clearance certificates, as requested by Dexterra from time to time.
22. **Confidentiality.** The Supplier will not use any information (whether in written, oral, electronic or any other form) obtained or provided to the Supplier by or on behalf of Dexterra, or obtained by the Supplier in the course of providing the Work ("**Confidential Information**") in any manner, except as reasonably required in connection with the provision of the Work and will keep the Confidential Information in confidence and not disclose it or give any other person access to it, except to the extent necessary in connection with the provision of Work. Upon demand by Dexterra at any time termination of this Agreement, the Supplier will return or destroy all copies of Confidential Information (whether in written, oral, electronic or any other form), except to the extent such Confidential Information is contained on back-up tapes or other back-up media made in the ordinary course of business that are not readily accessible and would not be commercially reasonable to destroy (but any such backed-up or retained Confidential Information will continue to be subject to the restrictions in this paragraph).
23. **Right to Audit.** Dexterra may, at any time after the date of the Purchase Order and for twenty-four (24) months following total completion of the Work, make an audit of the Supplier's books and records in connection with all billed amounts, including payments made to the Supplier on a cost reimbursable basis, in addition to the Supplier's procedures and controls with respect to such reimbursable costs. The Supplier agrees to promptly review and settle with Dexterra all matters arising from such audits including the refunding of monies, where applicable. Items compensated by way of fixed percentages or fixed lump sums and set out as such in the Purchase Order shall not be subject to audit under this Section.
24. **Termination.** Notwithstanding any other provision in the Contract Documents, Dexterra may at any time and for any reason, upon giving seven (7) days prior notice to the Supplier, terminate the Contract Documents.
25. **Time of Essence.** Time is of the essence of the Contract Documents.
26. **Governing Law.** The Contract Documents will be governed and interpreted exclusively in accordance with the laws of the province of Alberta.
27. **Remedies Not Exclusive.** The remedies provided in the Contract Documents are cumulative and not exclusive and are in addition to any other remedies available to at law or in equity.
28. **Headings.** The insertion of headings is for convenience of reference only and will not affect the construction or interpretation of the Contract Documents.
29. **Notices.** All notices required or permitted pursuant to the Contract Documents will be in writing and sent to the Parties at the addresses set forth in the Purchase Order. Notices sent electronically will be deemed received on the date sent. Notices sent by mail will be deemed received 5 business days after mailing.

- 30. **Presumption.** The Contract Documents will be construed without regard to any presumption or other rule requiring construction or interpretation against the party who caused it to have been drafted.
- 31. **Counterpart Execution.** The Purchase Order may be executed in counterparts and delivered electronically.
- 32. **Entire Agreement.** The Contract Documents represent the entire agreement between the Parties with respect to the Work and supersede all prior negotiations, proposals, correspondence, representations or agreements, whether written or oral, express or implied.
- 33. **Amendments.** The Contract Documents may only be amended by a change order or other document in writing signed by both Parties.
- 34. **Waiver.** The failure of Dexterra to enforce at any time or for any period of time any one or more of the provisions of the Contract Documents will not be construed as a waiver of any such provision or provisions.
- 35. **Severability.** Each provision of these Purchase Order Terms and Conditions constitutes a separate and distinct covenant and is severable from all other such separate and distinct covenants. Without limiting the foregoing, if any of the capacities, activities, periods or areas specified herein are considered by a court of competent jurisdiction as being unreasonable or void, the parties agree that the court shall have authority to limit the capacities, activities, periods or areas to those that the court deems proper in the circumstances. A declaration of invalidity or unenforceability of any provision, covenant or part thereof in these terms and conditions by a court of competent jurisdiction shall not affect the validity or enforceability of any other provision, covenant or part hereof which shall remain in full force and effect.

Once PRINTED, this is an UNCONTROLLED DOCUMENT

MODALITÉS DES BONS DE COMMANDE

1. Définitions

- 1.1. « Lois applicables » désigne tous les textes législatifs, toutes les lois, règles, ordonnances et réglementations en vigueur de temps à autre et adoptés par des gouvernements, des conseils ou des organismes gouvernementaux compétents.
- 1.2. « Documents contractuels » désigne les présentes modalités et le Bon de commande ci-joint, ainsi que tout Travail, plan, dessin ou spécification qui y est mentionné ou joint en annexe ou tout autre document auquel les présentes modalités sont intégrées par renvoi.
- 1.3. « Dommages » désigne les réclamations, les demandes, les pertes, les coûts (y compris, mais sans s'y limiter, les frais juridiques), les dommages, les actions, les poursuites ou les procédures.
- 1.4. « Date de livraison » désigne la date de livraison convenue dans le Bon de commande.
- 1.5. « Destination » désigne la destination du Travail convenu dans le Bon de commande.
- 1.6. « Marchandises » désigne tous les biens, matériaux, fournitures, équipements, méthodes, processus, conceptions, informations et tout autre article ou objet (qu'il soit corporel ou incorporel) fournis par le Fournisseur à Dexterra.
- 1.7. « Dexterra » désigne Dexterra Group Inc. et ses sociétés affiliées telles qu'identifiées sur le Bon de commande.
- 1.8. « Parties indemnisées » désigne Dexterra et ses administrateurs, dirigeants, employés, sociétés mères et filiales respectifs de tout niveau, représentants, mandataires, successeurs et ayants droit.
- 1.9. « Installation » désigne l'assemblage, le placement final et/ou la construction des Travaux à la Destination.
- 1.10. « Partie » désigne une partie au Bon de commande.
- 1.11. « Politiques » a le sens qui lui est attribué à l'article 11.
- 1.12. « Bon de commande » désigne tout accord, bon de travail/autorisation, bon de commande ou autre document de demande, de nature orale ou écrite, électronique ou papier à l'égard de tout Travail demandé par Dexterra et accepté par le Fournisseur.
- 1.13. « Services » désigne tous les services que le Fournisseur fournit à Dexterra.
- 1.14. « Site » désigne tous les lieux où le Fournisseur effectue un Travail à la Destination.
- 1.15. « Fournisseur » désigne la partie à laquelle Dexterra a demandé de fournir le Travail.
- 1.16. « Travail » désigne les Marchandises et/ou Services énoncés dans le Bon de commande.

2. Acceptation.

- 2.1. Les présentes Modalités de Bon de commande font partie intégrante de tout Bon de commande à l'égard de tout Travail demandé par Dexterra et accepté par le Fournisseur. L'acceptation écrite par le Fournisseur des Documents contractuels, son acceptation électronique par l'intermédiaire de tout système de gestion des fournisseurs en ligne, l'expédition de toute Marchandise ou l'exécution de tout Service vaudra acceptation par le Fournisseur des Documents contractuels.
- 2.2. Si Dexterra et le Fournisseur ont conclu par écrit un contrat-cadre de biens et services ou toute autre forme d'accord qui s'applique au Travail (« **Autre accord** »), alors les conditions de cet Autre accord auront priorité sur les présentes Modalités de Bon de commande. À défaut, les Documents contractuels constituent l'intégralité de l'accord entre Dexterra et le Fournisseur en ce qui concerne la fourniture du Travail et remplacent toutes les communications et ententes antérieures (qu'elles soient orales ou écrites). Pour plus de certitude et nonobstant toute autre condition des présentes, aucune modalité stipulée dans une facture, un accusé de réception, un billet de travail ou toute autre communication émise par le Fournisseur en lien avec les Documents contractuels ne s'appliquera, sauf à des fins comptables et documentaires, et dans ce cas, seulement dans la mesure où ces modalités ne sont pas incompatibles avec les modalités des Documents contractuels. Les présentes Modalités du Bon de commande prévaudront en cas de conflit avec les modalités de tout autre document faisant partie des Documents contractuels.

3. Prix et paiement.

- 3.1. Tous les prix sont indiqués en dollars canadiens, sauf indication contraire. Si les obligations du Fournisseur en vertu des Documents contractuels ont été satisfaites, tous les paiements seront effectués dans les 45 jours suivant la réception de la facture, sauf indication contraire. Le Fournisseur garantit que les prix indiqués dans les Documents contractuels sont exhaustifs et qu'aucuns frais supplémentaires de quelque type que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'expédition, d'emballage, d'étiquetage, les droits de douane, les taxes, les frais d'entreposage, d'assurance, de mise en boîte et de mise en caisse ne seront ajoutés sans le consentement écrit préalable de Dexterra. Sauf indication contraire, tous les prix seront FOB à la destination spécifiée par Dexterra.

3.2. Toute dette du Fournisseur envers Dexterra en vertu des Documents contractuels ou de toute autre entente peut, à la discrétion de Dexterra, être portée au crédit de toute dette de Dexterra en vertu des Documents contractuels.

4. **Engagements, déclarations et garanties.** Le Fournisseur s'engage à exécuter les Services de manière compétente et professionnelle et à respecter une norme de soins, de compétences et de diligence exercés par des personnes fournissant des services similaires. Le Fournisseur reconnaît qu'il peut être tenu d'exécuter son Travail simultanément avec d'autres personnes et accepte de coopérer avec toutes les autres personnes dans le but d'obtenir une efficacité maximale et une exécution ordonnée et en temps voulus des Services. Le Fournisseur garantit qu'il possède et maintiendra en vigueur un système de contrôle de la qualité adéquat en ce qui concerne la production, la fabrication, l'approvisionnement et la livraison du Travail et qu'il établit et maintient en vigueur des rapports, des certificats, des affidavits de contrôle de la qualité et d'autres documents adéquats en rapport avec ceux-ci. Le Fournisseur convient que, sur demande et sans frais supplémentaires, il fournira rapidement des copies authentifiées desdits documents, ainsi que les certificats de conformité applicables et les certificats de garantie du sous-traitant et du Fournisseur, selon le cas, le tout sous une forme acceptable pour Dexterra. Le Fournisseur doit réparer rapidement

ou remplacer (à l'entière discrétion de Dexterra) tout défaut de matériau ou de fabrication qui survient dans une période d'un (1) an à compter de la Date de livraison. Des garanties supplémentaires telles qu'énoncées dans les Annexes aux présentes Modalités du Bon de commande s'appliquent. Si, de l'avis de Dexterra, le Fournisseur néglige de réparer ou de remplacer ces défauts en temps opportun, Dexterra peut, à son entière discrétion, faire remplacer ou remettre en bon état ces défauts et facturer le coût de ces défauts au Fournisseur.

5. **Expédition, livraison et acceptation.** Sauf accord contraire, le Fournisseur organisera et paiera la livraison à la Destination et s'assurera que le Travail arrive à la Destination à la Date de livraison ou avant. Le Fournisseur convient que Dexterra aura le droit de faire inspecter, tester et/ou auditer le Travail, selon le contexte, soit avant l'expédition ou dans un délai raisonnable après la livraison. Si ces opérations sont effectuées avant l'expédition, ces inspections, essais et/ou vérifications doivent être effectué(e)s par Dexterra ou son mandataire pendant les heures normales d'ouverture, moyennant un préavis raisonnable et sans frais supplémentaires pour Dexterra. Le Fournisseur doit fournir toute l'aide nécessaire et les installations raisonnablement requises pour effectuer une telle inspection. À la fin de l'inspection, Dexterra peut adresser au Fournisseur un avis de rejet ou une révocation de l'acceptation, selon le contexte, nonobstant tout paiement, transfert de titre de propriété, approbation, ou test ou inspection antérieur(e) effectué(e) par une personne autre que Dexterra ou son mandataire. Dans de telles circonstances, Dexterra aura le droit, en plus de tout autre droit et recours qu'il pourrait avoir, à son entière discrétion : (1) de renvoyer tout Travail non conforme au Fournisseur aux fins de remplacement, remboursement, crédit, ou réparation; (2) exiger que le Fournisseur effectue la reprise des travaux, la réparation, et/ou le remplacement du Travail défectueux accompagné(e) de tous les coûts qui y sont associés et qui doivent être payés par le Fournisseur; ou (3) conserver tous les produits ou matériaux non conformes, aux risques et aux frais du Fournisseur, jusqu'à ce qu'ils puissent être réparés, remplacés ou éliminés conformément aux instructions de Dexterra. Ni l'inspection, ni les essais, ni la vérification du Travail, ni le défaut de le faire, ne constitueront une acceptation du Travail, ne dégraderont le Fournisseur de toute obligation en vertu des Documents contractuels ou ne limiteront, révoqueront ou vaudront renonciation à tout droit ou recours de Dexterra en ce qui concerne la performance du Fournisseur en vertu des présentes.
6. **Conformité en matière d'importation/d'exportation.** Les crédits ou avantages transférables associés au Travail, y compris les crédits commerciaux, les crédits à l'exportation ou les droits au remboursement de droits, de taxes ou de frais, appartiennent à Dexterra, sauf si les Lois applicables l'interdisent. Le Fournisseur fournira à Dexterra toutes les informations et tous les dossiers relatifs au Travail nécessaire pour que Dexterra : (1) reçoive de tels avantages, crédits et droits; (2) satisfasse toutes les obligations douanières, toutes les exigences relatives à l'origine de fabrication ou d'étiquetage et toutes les exigences de déclaration de contenu local; (3) réclame un traitement préférentiel des droits en vertu des régimes de préférences commerciales applicables; et (4) participe à tout report de droits ou programmes de zone franche du pays d'importation. Le Fournisseur sera responsable de la stricte conformité à toutes les exigences juridiques, réglementaires et administratives associées à toute importation ou exportation du Travail, y compris l'obtention des licences ou approbations requises et, à moins d'entente contraire entre les Parties figurant ailleurs dans les Documents contractuels, le paiement de tous les frais, droits et de toutes les taxes associé(e)s non inclus dans le Bon de commande ou les Annexes jointes.
7. **Remise de la taxe d'accise et des droits de douane.** À la demande de Dexterra, le Fournisseur devra fournir à Dexterra toute réclamation de remise de droits de douane et de taxe d'accise dont dispose le Fournisseur relativement à l'exportation par Dexterra de tout produit importé par le Fournisseur et fourni à Dexterra en vertu des Documents contractuels, ou intégrant ces produits ou fabriqués par Dexterra à partir de ces produits. Sans limitation, le Fournisseur (i) fournira toutes les informations relatives à ces produits importés nécessaires pour effectuer ces réclamations de remise de droits de douane et de taxe d'accise par Dexterra, y compris les numéros d'entrée de l'Agence du revenu du Canada, les dates d'entrée, les quantités et la description des marchandises, les valeurs personnalisées, et les taux et montants des droits de douane et des taxes d'accise payés par le Fournisseur, et (ii) signera les certificats de livraison et autres documents applicables au besoin en lien avec les réclamations de remise de Dexterra.

8. **Autres taxes et frais.** Le Fournisseur doit payer tous les impôts sur le revenu, les taxes de vente, les taxes sur les produits et services et autres taxes, frais et contributions, frais de licence ou autres frais imposés maintenant ou ultérieurement sur le Travail ou sur tout matériel, service, travail ou produit fourni en vertu des Documents contractuels ou en rapport avec ceux-ci ou sur la rémunération payée par le Fournisseur à ses employés. Le Fournisseur accepte d'indemniser et de tenir indemne Dexterra et ses administrateurs, dirigeants et employés contre tous Dommages subis par Dexterra ou ses administrateurs, dirigeants et employés en raison de l'omission du Fournisseur de se conformer au présent article.
9. **Privilèges.** Le Fournisseur accepte de garder le Site et les biens et biens de Dexterra exempts de tous privilèges découlant de sa fourniture du Travail ou s'y rapportant et, si le Fournisseur omet de le faire, Dexterra peut effectuer ces paiements au nom du Fournisseur, selon ce qui est nécessaires pour dégager l'emplacement, les actifs ou autres biens du privilège. Le montant de tout paiement effectué par Dexterra en vertu du présent paragraphe sera une dette due et payable par le Fournisseur à Dexterra, et Dexterra peut déduire un montant égal à la dette de tout paiement qui peut être ou devenir exigible par Dexterra à l'attention du Fournisseur en vertu des Documents contractuels.
10. **Nettoyage du site.** Le Fournisseur doit maintenir un site propre et être responsable du nettoyage et du retrait de tout équipement, matériel, déchet ou outil du Fournisseur.
11. **Politiques et lois applicables.** Le Fournisseur doit respecter et s'assurer que son personnel et ses sous-traitants respectent, toutes les politiques, procédures et lignes directrices applicables énoncées par Dexterra, telles que modifiées de temps à autre, concernant les questions de conduite et d'éthique, de santé, de sécurité et d'environnement, de drogues et d'alcool, de milieu de travail respectueux, de violence en milieu de travail et d'utilisation acceptable des TI (« **Politiques** »), accessibles sur le Site Web de Dexterra <https://dexterra.com> et également disponible sur demande auprès de Dexterra. Le Fournisseur, en acceptant les Documents contractuels et en commençant le Travail, confirme avoir reçu une copie des Politiques et des directives de Dexterra ou qu'il y a accès, qui s'appliquent à l'exécution des Documents contractuels et du Travail.
12. **Indemnisation de Dexterra.** Le Fournisseur indemniser, défendra et dégagera de toute responsabilité les Parties indemnisées contre tout Dommage découlant de ce qui suit : (i) Toute violation réelle ou présumée d'un brevet, d'une marque de commerce, d'un droit d'auteur ou autre propriété intellectuelle ou droit exclusif en lien avec le Travail; (ii) Blessure ou décès d'une personne, ou dommages ou destruction de tout bien (y compris la perte d'utilisation de ce bien), ou tout(e) autre dommage ou perte subi(e) par toute personne qui en est le résultat ou qui en découle ou en lien avec le Travail, à l'exception de la négligence grave de l'une ou de plusieurs des Parties indemnisées; (iii) Tout manquement du Fournisseur à se conformer aux exigences des Documents contractuels. Les obligations susmentionnées du Fournisseur ne seront pas affectées ou limitées de quelque façon que ce soit par toute assurance requise en vertu des Documents contractuels.
13. **Contrefaçon.** Le Fournisseur garantit que tous les concepts, toutes les conceptions et informations fournis à Dexterra n'enfreindront aucun secret commercial, aucune marque de commerce, aucun droit d'auteur, brevet, aucune connaissance confidentielle, aucun droit moral ou autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers.
14. **Propriété de la propriété intellectuelle.** Toutes les conceptions, idées, modèles, méthodes et tous les matériaux fabriqués ou développés conjointement au Travail demeureront ou deviendront la propriété de Dexterra.
15. **Équipement de location.** Dans la mesure où le Travail exige un type d'équipement de location qui est disponible auprès de Dexterra, le Fournisseur accepte de se procurer cet équipement de location auprès de Dexterra.
16. **Contrat principal.** En ce qui concerne le contrat entre Dexterra et le Propriétaire (« **Contrat principal** »), le Fournisseur assume toutes les obligations que Dexterra assume à l'égard du Propriétaire en ce qui concerne le Travail. Nonobstant ce qui précède, les dispositions relatives au paiement et à la résolution des différends contenues dans le Contrat principal sont expressément exclues des Documents contractuels. Dexterra bénéficiera de tous les droits, de toutes les mesures réparatoires et de tous les recours à l'encontre du Fournisseur dont le Propriétaire dispose à l'encontre de Dexterra en vertu du Contrat principal. Le Contrat principal est disponible sur demande. Votre acceptation des Documents contractuels est réputée valoir acceptation des modalités du Contrat principal. En cas d'écart ou de divergence de libellé entre le Contrat principal et les Documents contractuels, le Contrat principal prévaudra.
17. **Dommages-intérêts prédéterminés.** Le Fournisseur sera responsable de tous les dommages-intérêts prédéterminés devant être payés par Dexterra dans le Contrat Prime attribuables au défaut du Fournisseur de débiter et de terminer le Travail conformément aux Documents contractuels.
18. **Assurance.** Le Fournisseur doit, à ses frais, souscrire et maintenir en vigueur pendant la durée du Bon de

commande :

- 18.1. Une assurance responsabilité civile entreprise d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$) par sinistre couvrant les dommages corporels, le décès et les dommages matériels, y compris la responsabilité civile produits et travaux terminés, la responsabilité contractuelle générale, la responsabilité pour dommages corporels et une assurance des dommages matériels sous forme étendue, selon le cas; et
- 18.2. Une assurance automobile professionnelle avec une limite d'au moins deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident. La couverture comprend toute automobile (qu'elle soit détenue, non détenue ou louée);

laquelle assurance doit inclure Dexterra en tant qu'assuré additionnel et stipuler une renonciation de subrogation en faveur de Dexterra. Cette assurance est une assurance de première ligne à toutes fins utiles, sans droit de contribution de toute autre assurance à la disposition de Dexterra, et doit contenir une couverture de responsabilité réciproque au moyen d'une clause de séparation des assurés.

19. Fournisseur et personnel du fournisseur

- 19.1. Compétence. Le Fournisseur doit s'assurer que toutes les personnes qui exécutent les Services sont compétentes pour les exécuter, qu'elles répondent à toutes les qualifications professionnelles et qu'elles sont dûment formées, qu'elles ont reçu les directives et qu'elles sont supervisées selon le niveau requis pour exécuter les Services et selon la norme de soins décrite à l'article 4 ci-dessus.
 - 19.2. Entrepreneur indépendant. Le Fournisseur sera en tout temps un entrepreneur indépendant et ni lui, ni aucun de ses employés ou sous-traitants approuvés (le cas échéant) ne sera considéré comme des employés, préposés ou mandataires de Dexterra.
 - 19.3. Droits accordés par la loi et avantages sociaux des employés. À moins d'indication expresse figurant dans le présent Contrat, Dexterra n'aura aucune obligation de quelque nature que ce soit d'indemniser le Fournisseur ou les employés du Fournisseur pour les jours fériés, les vacances, les maladies, les accidents ou les invalidités (qu'ils ou elles découlent ou non de l'exécution des Services), la résiliation, la retraite ou d'autres avantages liés à l'expiration ou à la résiliation des Documents contractuels, ou tout autre avantage accordé par Dexterra à l'un quelconque de ses employés.
 - 19.4. Impôt et contributions en matière d'emploi. Le Fournisseur observera et respectera l'intégralité des règles, lois, ordonnances, codes et réglementations applicables concernant l'exécution des Services et la livraison des produits livrables, et y compris en ce qui concerne les employés du Fournisseur, toutes les lois et réglementations liées à l'emploi. Le Fournisseur accepte de verser toutes les retenues d'impôt, les impôts sur le revenu, les cotisations au Régime de pensions du Canada, les déductions d'assurance-emploi, les cotisations et indemnisation en matière d'accidents du travail, les impôts et toute autre déduction requise par les lois provinciales ou fédérales applicables pour le Fournisseur et ses employés, et en assume la responsabilité. De plus, le Fournisseur produira toutes les déclarations requises en vertu de toutes les lois fédérales et provinciales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'assurance-emploi, et en assumera l'entière responsabilité..
20. **Indemnisation des travailleurs.** Le Fournisseur doit se conformer à la législation sur l'indemnisation des accidents du travail applicable sur
le ou les sites où le Travail sera exécuté et doit fournir des preuves de cette conformité, y compris la fourniture de certificats de décharge, tel que demandé par Dexterra de temps à autre.
21. **Confidentialité.** Le Fournisseur n'utilisera aucune information (que ce soit par écrit, par voie orale, électronique ou toute autre forme) obtenue par le Fournisseur ou fournie au Fournisseur par ou au nom de Dexterra, ou obtenue par le Fournisseur dans le cadre de la fourniture du Travail (« **Informations confidentielles** ») de quelque manière que ce soit, sauf si elle est raisonnablement requise dans le cadre de la fourniture du Travail et préservera la confidentialité des Informations confidentielles et ne les divulguera pas ni n'y donnera accès à qui que ce soit, sauf dans la mesure de ce qui est nécessaire dans le cadre de la prestation du Travail. À la demande de Dexterra à tout moment, à la résiliation du présent Contrat, le Fournisseur renverra ou détruira toutes les copies des Informations confidentielles (qu'elles soient écrites, orales, électroniques ou sous toute autre forme), sauf dans la mesure où ces Informations confidentielles sont contenues sur des bandes de sauvegarde ou d'autres supports de sauvegarde réalisées dans le cours normal des affaires et qui ne sont pas facilement accessibles et qu'il ne serait pas commercialement raisonnable de détruire (mais toute Information confidentielle ainsi sauvegardée ou conservée continuera d'être assujettie aux restrictions du présent paragraphe.
22. **Droit de vérification.** Dexterra peut, à tout moment après la date du Bon de commande et pendant vingt-quatre (24) mois suivant l'achèvement total du Travail, effectuer une vérification des documents comptables du Fournisseur en lien avec tous les montants facturés, y compris les paiements effectués à l'attention du Fournisseur sur une base de remboursement des frais, en plus des procédures et contrôles du Fournisseur en ce qui concerne ces coûts remboursables. Le Fournisseur accepte d'examiner et de régler rapidement avec Dexterra toutes les questions découlant de telles vérifications, y compris le remboursement des sommes, le cas échéant. Les éléments faisant l'objet d'une compensation au moyen de pourcentages fixes ou de sommes

forfaitaires fixes, et indiqués comme tels dans le Bon de commande, ne seront pas soumis à une vérification en vertu du présent article.

23. **Résiliation.** Nonobstant toute autre disposition des Documents contractuels, Dexterra peut, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, en adressant un préavis de sept (7) jours au Fournisseur, résilier les Documents contractuels.
24. **Délais, condition essentielle.** Le temps est l'essence même des Documents contractuels.
25. **Droit applicable.** Les Documents contractuels seront régis et interprétés exclusivement conformément aux lois de la province de l'Alberta.
26. **Recours non exclusifs.** Les recours prévus dans les Documents contractuels sont cumulatifs et non exclusifs et s'ajoutent à tout autre recours disponible en droit ou en équité.
27. **En-têtes.** L'insertion des titres ne figure qu'à des fins de commodité de référence seulement et n'affectera pas la construction ou l'interprétation des Documents contractuels.
28. **Avis.** Tous les avis requis ou autorisés en vertu des Documents contractuels seront adressés par écrit et envoyés aux Parties aux adresses indiquées dans le Bon de commande. Les avis envoyés par voie électronique seront réputés avoir été reçus à la date d'envoi. Les avis envoyés par la poste seront réputés avoir été reçus cinq jours ouvrables après l'envoi.
29. **Présomption.** Les Documents contractuels seront interprétés sans égard à toute présomption ou autre règle nécessitant une interprétation à l'encontre de la partie qui a fait en sorte qu'ils aient été rédigés.
30. **Signature d'exemplaires.** Le Bon de commande peut être signé en plusieurs exemplaires et délivré par voie électronique.
31. **Intégralité de l'accord.** Les Documents contractuels représentent l'intégralité de l'accord entre les Parties en ce qui concerne le Travail et remplacent toutes les négociations, propositions, correspondances, déclarations ou ententes antérieures, qu'elles soient écrites ou orales, expresses ou implicites.
32. **Modifications.** Les Documents contractuels ne peuvent être modifiés que par une autorisation de modification ou un autre document écrit signé par les deux Parties.
33. **Renonciation.** L'omission de Dexterra de faire appliquer à tout moment ou pendant toute période une ou plusieurs des dispositions des Documents contractuels ne sera pas interprétée comme une renonciation à une telle disposition ou à de telles dispositions.
34. **Divisibilité.** Chaque disposition des présentes Modalités de bon de commande constitue un engagement distinct et peut être disjointe de tout autre engagement distinct de la sorte. Sans limiter ce qui précède, si un tribunal compétent considère qu'une capacité, une activité, une période ou une zone précisée aux présentes est déraisonnable ou nulle, les parties conviennent que le tribunal sera compétent pour limiter les capacités, activités, périodes ou zones selon ce que le tribunal juge approprié dans les circonstances. Une déclaration d'invalidité ou d'inapplicabilité par un tribunal compétent d'une disposition, d'un engagement ou d'une partie de ceux-ci figurant dans les présentes modalités n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de tout(e) autre disposition, engagement ou partie de ceux-ci, qui demeurera pleinement en vigueur.